

V 1.01

Novembre 2015

Présentation

Le suivi des contentions est désormais assuré dans Médic'Elite. Cette pratique parfois nécessaire est très encadrée. L'HAS explique la contention par la définition suivante :

« La contention physique dite passive est l'utilisation de tous moyens, méthodes, matériels ou vêtements qui empêchent ou limitent les capacités de mobilisation volontaire de tout ou une partie du corps, dans le seul but d'obtenir de la sécurité pour une personne qui présente un comportement estimé dangereux ou mal adapté. »

Rappelons aussi la « CHARTE DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES » dans son article 2 : « Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société », mais aussi l'article 3 de la Déclaration des Droits de l'Homme : « tout individu à droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ».

Saisie des prescriptions

La saisie de la prescription est effectuée par un médecin. C'est donc dans l'onglet « Médecin » puis « Ordonnances » que vous trouverez le bouton « Contentions ».

Vous accédez ainsi à l'historique éventuel des prescriptions de contention de ce patient.

Vous pouvez ainsi consulter ou ajouter une nouvelle prescription.

Indiquez la date de la prescription, le prescripteur en le choisissant dans la liste des praticiens, puis les motifs de la contention, le type de prescription (matérielle, médicamenteuse ou les 2), la mise en place de barrière de jour ou de nuit et l'utilisation de gilets, de ceinture ou de harnais.

Indiquez ensuite la durée de validité de la prescription. Vous pouvez taper une date ou cliquer sur l'un des boutons 24h, 7 jours, 1 mois pour calculer la date automatiquement.

Commentez les informations qui ont été données au patient et à la famille.

Une case réservée au protocole est également disponible. Si vous disposez d'un texte, vous pouvez le copier/coller (Ctrl+C Ctrl+V) dans cette case.

Enfin, le cadre réservé à la levée de la contention peut être rempli ultérieurement par un médecin. Il faudra saisir la date et le motif de la levée..

La prescription peut être imprimée en cliquant sur le bouton en bas à gauche.

Consultation par les IDE

Les IDE peuvent consulter les prescriptions de contention en allant dans l'onglet, puis « Ordos- soins » et en cliquant sur le bouton « Contentions ». Il est alors possible de consulter et d'imprimer les prescriptions.

Analyse des données

Le menu général « Statistiques » du logiciel vous offre le bouton « Contentions ». Lorsque vous cliquez dessus, un menu déroulant apparaît, vous laissant le choix de l'analyse désirée :

Bilan des contentions prescrites

Calculez sous la forme d'un graphique circulaire les contentions prescrites mois par mois sur une année civile. Vous pouvez copier ce graphique pour le coller dans un rapport.

Qui est sous contention ?

A une date donnée, afficher la liste des résidents qui ont une prescription de contention active. Vous connaîtrez alors la date de prescription, la validité et le prescripteur.

Liste des contentions prescrites

Sur une période saisie, vous affichez la liste des contentions qui ont été prescrites, qu'elles aient été levées ou non.

Sécurité et éléments de confort

Cet état reprend des éléments relatifs à la sécurité du résident et à son confort. Ces informations sont saisies dans l'onglet « Suivi », « Etat Cognitif » « Sécurité et confort »

L'impression liste pour chaque patient l'utilisation des barrières, coussin, liens, lit spécial ou matelas à une date donnée.

Statistique des patients

Cet état liste et compte les patients sous contention pendant une période en précisant le type de contention et de barrières utilisées

Réévaluation des contentions

Le médecin coordonnateur peut réévaluer les contentions au cours de leur prescription. Cette opération peut s'effectuer semaine par semaine.

Dans le menu général « suivi », cliquez sur le bouton « Renouvellement » ou bien dans le menu « Statistiques » sur le bouton « Contentions ». La fonction « Evaluation des contentions » est disponibles.

La liste des contentions en cours (prescrites, non échues, non levées et non réévaluées depuis une semaine) s'affiche. Il est possible de consulter la contention et de la réévaluer à la date du jour.

DLU

Lors de l'impression du Dossier de liaison en urgence, en page 5, la présence d'une contention active est mentionnée. Il sera utile d'imprimer en supplément le détail de la contention.